



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*01

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement  
Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en  
matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

24/07/2012

Dossier complet le :

07/08/2012

N° d'enregistrement :

F01112P0015

### 1. Intitulé du projet

DAUE DE COUVERTURE DE LA LGV (LIGNE GRANDE VITESSE), POUR L'EXTENSION DU  
CENTRE COMMERCIAL DU VAL D'EUROPE A JERRIS (77) DE L'INTERCONNEXION DES  
LIGNES GRANDES VITESSES EN ILE DE FRANCE.

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI SECOVALDE

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne  
morale

CAGNARD MAURICE

RCS / SIRET

141015113612116101211P1A1R11S1

Forme juridique

S.C.I.

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734\*01

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
RUBRIQUE n° 7. b) TRAVAIL D'ART	TUNNELS ET TRANCHEES COUVERTES D'UNE LONGUEUR INFÉRIEURE À 300 MÈTRES

### 4. Caractéristiques générales du projet

Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

#### 4.1 Nature du projet

REALISATION D'UNE DAUE DE COUVERTURE DES LIGNES GRANDES VITESSES AU  
KH 32+900 DE L'INTERCONNEXION DES LGV EN IDF.

#### 4.2 Objectifs du projet

LA SCI SECOVALDE EST PROPRIÉTAIRE ET GESTIONNAIRE DU CENTRE COMMERCIAL DU  
VAL D'EUROPE. ELLE A POUR OBJECTIF LA CONSTRUCTION D'UNE EXTENSION AU NORD DU CENTRE  
COMMERCIAL, POUR PARTIE AU-DESSUS DE LA LGV. LA CONSTRUCTION DE LA DAUE EST DONC  
UN PRÉALABLE A LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

LA DAUE DE COUVERTURE REPRÉSENTE UNE SURFACE D'ENVIRON 150 MÈTRES DE LONG, SUR UNE  
PORTÉE DE 40 MÈTRES, AU-DESSUS DES VOIES LGV. LES TRAVAUX SE DÉROULERONT EN UNE  
PHASE SUR UNE DURÉE D'ENVIRON 12 MOIS.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

**LA DALLE DE COUVERTURE CONSTITUE UNE PARTIE DE L'ASSISE DU FUTUR BÂTIMENT COMMERCIAL**

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

EN TANT QU'OUVRAGE D'INFRASTRUCTURE, LA DALLE EST DISPENSÉE DE TOUTE FORMALITÉ AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME. ELLE A TOUTEFOIS ÉTÉ PRÉSENTÉE ET INTÉGRÉE DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE D'IMPACT ET DE L'ÉTUDE PUBLIQUE QUI ONT PORTÉ SUR L'EXTENSION DU CENTRE COMMERCIAL OBJET DU PCN 077.449.11.0017

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

CET OUVRAGE D'ART<sup>1</sup> DÉFINI COMME UNE TRANCHÉE COUVERTE DE LONG. INFÉRIEURE À 300 MÈTRES FIGURE PARMI LES PROJETS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE SOUMIS AU CAS PAR CAS À UN EXAMEN EFFECTUÉ PAR L'AUTORITÉ ADMINISTRATIVE DE L'ÉTAT COMPÉTENTE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT (ART 122-2 DU CODE ENVIRONNEMENT)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
LONGUEUR = 150 MÈTRES / LARGEUR = 40 MÈTRES	
SURFACE = 6000 MÈTRES CARRE D'ASSIETTE GLOBALE	
SOUS-FACE SITUÉE À 6 MÈTRES SB MINIMUM AU-DESSUS DU PLAN DE ROULEMENT	

4.6 Localisation du projet

Adresse

ENTRE L'OA19 (KM 32+960) ET L'OA22 (KM 32+000), C'EST À DIRE ENTRE LE PONT DU COURS DU DANUBE ET LE CENTRE COMMERCIAL.

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 48° 51' 21.24" N Lat. 2° 46' 48.95" E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

SERRIS (77400)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

- DALLE DE COUVERTURE DES VOIES LGV
- BÂTIMENT COMMERCIAL DE 21.000 M<sup>2</sup> SHON
- PARKING COMPLÉMENTAIRE (1.025 PLACES)

**5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée**

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

- EN PARTIE PAR DES TALUS (FORMATION VÉGÉTALE ASSIMILABLE AUX "FOURRÉS" SELON LA CODIFICATION CORINE BIOTOPES)
- EN PARTIE PAR UNE PLATEFORME FERROVIAIRE

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

. PLU  
. ZAC (DU CENTRE URBAIN DU VAL D'EUROPE)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

**5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :**

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site Internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• À 6,5 KM AU NORD : SITE NATURA 2000 FR111.2003 "BOUCLES DE LA MARNE" • À 21KM AU SUD : SITE NATURA 2000 FR110.0B12 "L'YERRES DE SA SOURCE À CHAUMES-EN-BRIE".
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

#### 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

##### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	No n	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ENVIRON 1.000 M <sup>3</sup> : LES TALUS EXISTANTS SONT PARTIELLEMENT TERRASSÉS POUR SUPPRIMER L'EFFORT DE POUSSÉE SUR L'OUVRAGE. AUCUN IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<u>IMPACTS DIRECTS</u>
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<u>IMPACTS INDIRECTS</u> • FLORE ET MILIEUX NATURELS : TRÈS FAIBLES • FAUNE PATRIMONIALE : MOYENS • FAUNE NON PATRIMONIALE : FAIBLES. • FLORE ET MILIEUX NATURELS : FAIBLES • FAUNE PATRIMONIALE : ASSEZ FORTS (DESTRUCTION HABITAT D'ESPÈCES COMMUNES D'OISEAUX) • FAUNE NON PATRIMONIALE : FAIBLES
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LE PASSAGE DEL TGV GÈNÈRE DES VIBRATIONS QUI SONT ABSORBÉES EN TRÈS GRANDE PARTIE PAR DES BOTTES À RESSORTS INSTALLÉES ENTRE LES PÔTEAUX ET LA DAUÈ DE COUVERTURE .
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

L'ÉTUDE D'IMPACT RÉALISÉE DANS LE CADRE DU PC 077.449.H.0017 A PRIS EN COMPTE LES IMPACTS DE L'OUVRAGE DE COUVERTURE SUR LA TRONCHÉE TGV, ET AUSSI CEUX DE L'ENFOUSSEMENT DU BEP B NORD POUR RÉALISATION DES PARCINGS COMPLÉMENTAIRES (PRÉVU EN 2014)

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

LE PROJET, DE PAR SA NATURE, SES DIMENSIONS ET SA LOCALISATION, NE SEMBLE PAS SUSCEPTIBLE D'AVOIR DES INCIDENCES NOTABLES SUR L'ENVIRONNEMENT OU LA SANTÉ HUMAINE, ET DONC NÉCESSITER UNE ÉTUDE AU CAS PAR CAS NON PLUS.

PAR AILLEURS, DANS LA MESURE OÙ LA DALLE CONSTITUE L'ASSIETTE DE L'EXTENSION DU CENTRE COMMERCIAL, L'ÉTUDE D'IMPACT REQUISE POUR LE PROJET D'EXTENSION A DÉJÀ ÉTUDIÉ LES INCIDENCES DE L'ENSEMBLE DU PROJET ET LES MESURES COMPENSATOIRES CORRESPONDANTES. L'ENQUÊTE PUBLIQUE A PAR AILLEURS FAIT L'OBJET D'UN AVIS FAVORABLE.

UNE NOUVELLE ÉTUDE D'IMPACT SEMBLE DONC SANS OBJET.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

	Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
• ÉTUDE D'IMPACT RELATIVE AU PC N° 077.449.M.00017 DÉPOSÉ LE 9.12.2011 ET OBTENU LE 14.6.2012 (EXTRAITS DE L'ÉTUDE D'IMPACT)


9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

PARIS

le,

19 JUILLET 2012

Signature





Si l'on considère le partage suivant :

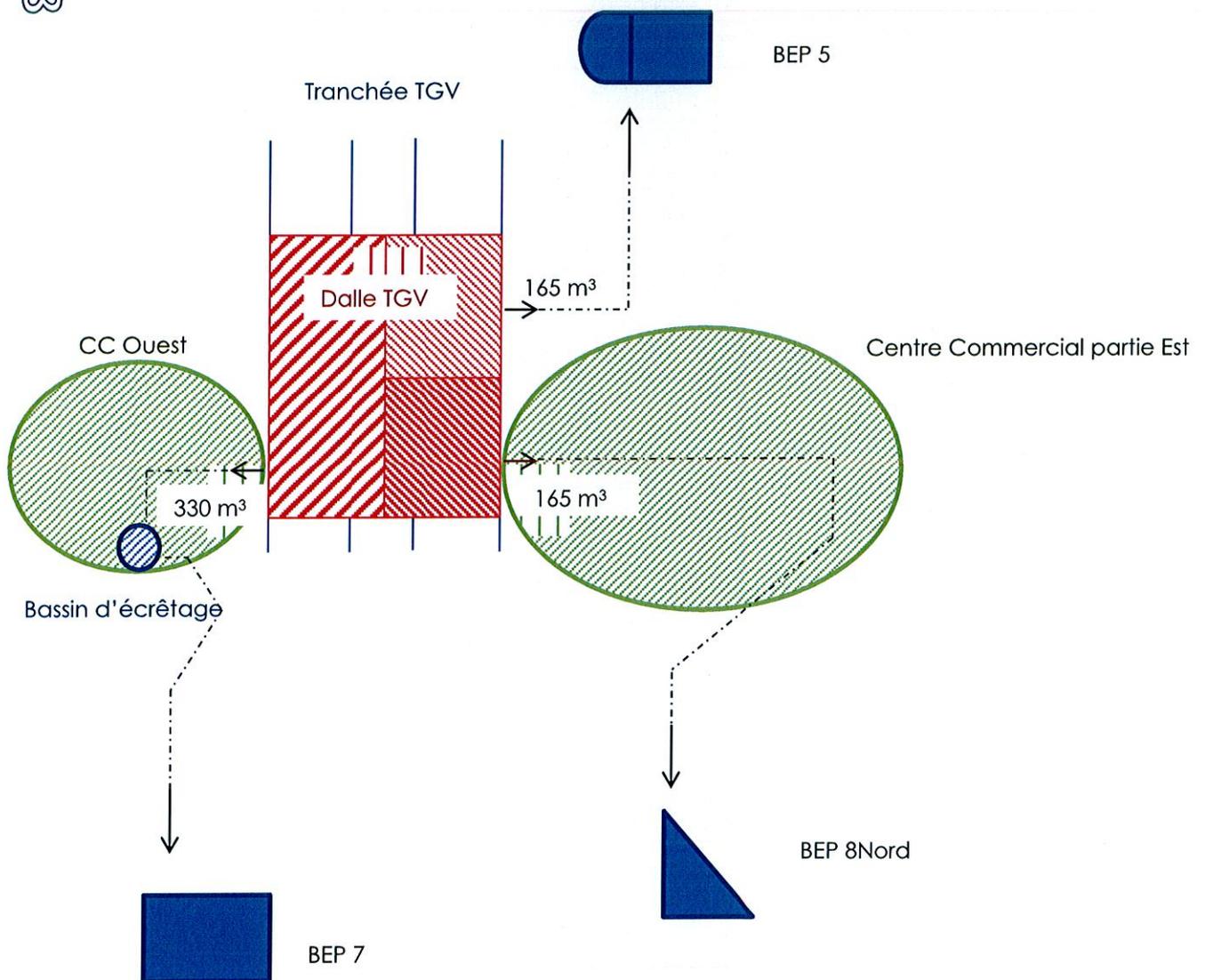


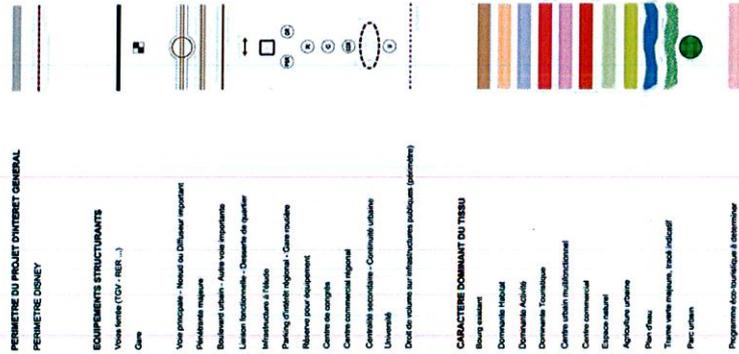
Figure 51: Schéma de principe de gestion des eaux pluviales issues de la dalle TGV

Le BV7 reprend 0.50 ha et les BV 5 et 8Nord chacun 0.25 ha. Le volume de rétention nécessaire sera donc de 330 m<sup>3</sup> (0.5 ha x 662 m<sup>3</sup>/ha) pour le bassin 7 et 200 m<sup>3</sup> chacun pour les bassins 5 et 8Nord.

	Capacité de stockage (m <sup>3</sup> )	Volume supplémentaire à stocker (m <sup>3</sup> )	Surface en eau du bassin	Lame d'eau supplémentaire à stocker pour le projet (cm)
Bassin 7	11 800	330	1.2 ha	3
Bassin 5	33 000	165	1.7 ha	1

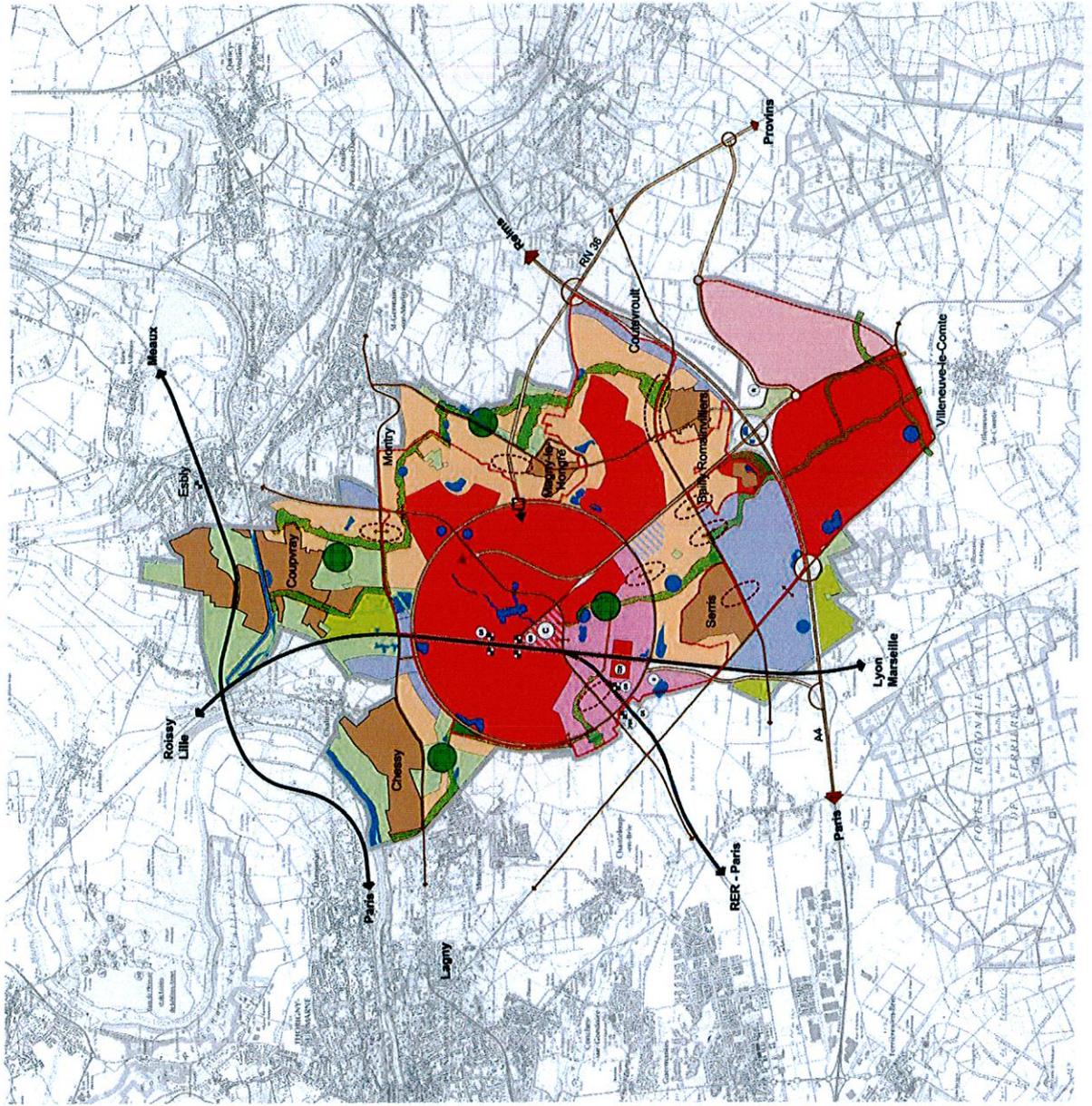
# Plan général au 1/25000<sup>ème</sup> du secteur IV

## Projet d'intérêt général RELATIF AU SECTEUR IV DE MARNE-LA-VALLÉE ET AUX PROJETS EURODISNEY ET VILLAGES NATURE

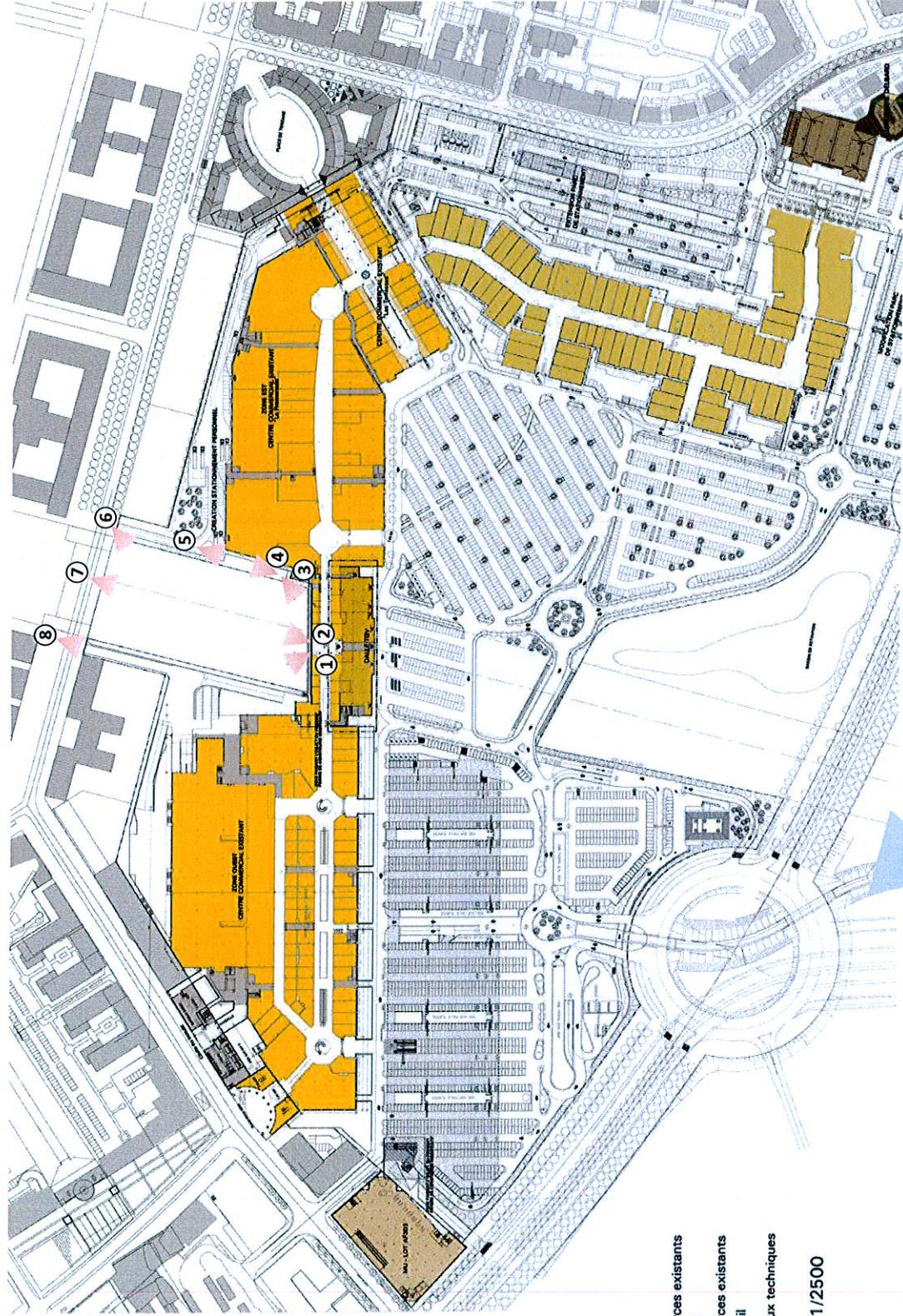


Echelle : 1/25 000 - Date : 18 mars 1987  
Modifié le : 20/05/2010

Approuvé au décret n° 87-193 du 24 mars 1987  
modifiant le décret n° 87-193 du 24 mars 1987



# Localisation cartographique des différentes prises de vue



- commerces existants sur mail
- commerces existants hors mail
- SS locaux techniques

éch : 1/2500



20 juillet 2008

**(A)**

**(B)**